



Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive
Longueuil (Québec)
J4H 4C9

450-646-0197

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du conseil d'administration

Tenue le 2 décembre 2018 à 10h00, au chalet du Club nautique, 601, chemin de la Rive, Longueuil

Administrateurs présents :

André Bilodeau, commodore
François Bergeron, vice-commodore
Patrick Meilleur, secrétaire
Patrice Gauvin, trésorier
Joël Arpin, directeur de l'entretien
Benoît Goyer, maître de port

Poste vacant :

Directeur des communications

Autre présence :

Julien de Tilly, gérant

1. Ouverture

Le commodore étant en retard, le vice-commodore constate que le quorum est atteint et déclare la réunion ouverte à 10h08.

2. Demande de huis-clos

Résolution E-20181202-01

Que la présente réunion soit tenue à huis-clos, conformément à l'article 22.01 d) des Statuts et règlements, mais que M. Julien de Tilly, gérant, soit néanmoins autorisé à y assister.

Proposée par Patrice Gauvin

Appuyée par Patrick Meilleur

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution E-20181202-02

Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'envoyé dans l'avis de convocation :

- 1. Ouverture*
- 2. Demande de huis clos*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 4. Lecture et adoption des procès-verbaux*
- 5. Rapport du gérant*
- 6. Suivi renégociation du bail avec la Ville de Longueuil*
- 7. Budget 2019*
- 8. Offre de service de Structurmarine*
- 9. Protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal*
- 10. Politique de prévention du harcèlement*
- 11. Entente de service avec Marine Daniel Masson & Fils*
- 12. Proposition de partenariat de la Coopérative Voile Mercator*
- 13. Retour lancement nouveaux locaux Association maritime du Québec*
- 14. Fermeture*

Proposée par Patrick Meilleur

Appuyée par Patrice Gauvin

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption des procès-verbaux

Différentes modifications étant demandés relativement au texte des procès-verbaux du 25 septembre 2018 et du 11 novembre 2018, leur adoption est reportée à la prochaine réunion.

Arrivée du commodore à 10h17

5. Rapport du gérant

M. Julien de Tilly, gérant, fait état de son rapport d'activité (voir Annexe I).

Relativement au problème occasionné par le bateau de M. Paul Rousseau, locataire, il est convenu d'autorisé le gérant à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation et que toutes les dépenses engagées par le Club en ce sens seront à la charge du propriétaire de l'embarcation.

Relativement au problème occasionné par le véhicule de M. Jacques Thériault, il est convenu que celui-ci ne pourra passer l'hiver sur le terrain, et ce conformément à l'article 12.3 des *Règlements administratifs*.

6. Suivi renégociation du bail avec la Ville de Longueuil

M. Patrice Gauvin, trésorier, fait le suivi au niveau des négociations avec la Ville de Longueuil. Une rencontre est prévue le 10 décembre avec M. Martin Forcier, chef de division à la direction des Loisirs de la Ville. Le trésorier et le gérant représenteront le Club à cette occasion et feront

part à la Ville de Longueuil des demandes du Club relativement aux modifications à apporter au nouveau bail.

Un document ayant été préparé par M. Gauvin afin de consolider l'ensemble des commentaires émis relativement aux clauses à modifier dans le prochain bail, un dernier survol article par article a lieu avec l'ensemble des administrateurs et le gérant. Il est convenu que le gérant préparera une version au propre des demandes à présenter à la Ville.

M. Gauvin fait aussi mention que l'intérêt de la Ville sera sondé lors de cette rencontre en vue d'établir un partenariat entre la direction des Loisirs et le Club relativement au développement de l'École de voile.

7. Budget 2019

M. Patrice Gauvin, trésorier, fait état du processus de préparation déjà en cours en vue de l'établissement des prévisions budgétaires 2019. Il demande aux principaux directeurs de voir à évaluer leurs besoins financiers pour l'année 2019 d'ici à la prochaine réunion.

8. Suivi offre de service de Structurmarine

M. Julien de Tilly, gérant, fait état de l'offre de service reçu de la part de la firme Structurmarine relativement à la mise à niveau du parc de mouillage et aux réparations à effectuer sur les brise-lames (copie jointe au dossier de l'administration).

L'adoption de l'offre de service sera considérée ultérieurement avec l'ensemble du cadre financier du Club pour la prochaine année.

9. Protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal

M. Julien de Tilly, gérant, fait état du protocole d'entente reçu de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'installation d'une station de mesure des eaux (copie jointe au dossier de l'administration).

Résolution E-20181202-03

Que l'on accepte la convention proposée par la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'installation d'une station limnimétrique sur les terrains administrés par le Club. Qu'André Bilodeau, commodore, soit autorisé à signer ladite convention au nom du Club.

Proposée par François Bergeron

Appuyée par Patrick Meilleur

Adoptée à l'unanimité

10. Politique de prévention harcèlement

Julien de Tilly, gérant, fait état du projet de *Politique de prévention du harcèlement* qu'il a préparé. Les administrateurs donnent leur avis sur le document et il est convenu que le gérant et le trésorier retravailleront l'ensemble.

11. Entente avec Marine Daniel Masson & Fils

M. François Bergeron, vice-commodore, fait état des discussions qu'il a eu en marge du lancement de l'AMQ avec M. Daniel Masson, propriétaire de Marine Daniel Masson & Fils (MDMF), relativement à sa facturation pour la saison 2018. Le trésorier fait un bref historique de la situation et explique la nature de l'entente conclue avec M. Masson lors de la fin de la dernière saison. Le conseil d'administration maintient la décision prise par le trésorier, reconnaît que le contrat de service signé le 1^{er} juin 2016 avec Marine Daniel Masson est rendu *de facto* caduc et reste ouvert à une nouvelle proposition d'entente si MDMF en manifeste l'intérêt. D'ici à ce qu'une nouvelle entente soit conclue, il est convenu que MDMF sera facturé au tarif régulier alors en vigueur et que celui-ci perdra le privilège d'utilisation de ses cartes d'accès.

12. Proposition de partenariat de la Coopérative Voile Mercator

MM. François Bergeron, vice-commodore, et Patrick Meilleur, secrétaire, déclare au conseil leur intention de devenir membre de la Coopérative Voile Mercator. Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts ceux-ci s'abstiendront donc, après la présentation du projet, de prendre part aux délibérations et aux votes relativement à celui-ci.

M. Bergeron présente la Coopérative Voile Mercator et la nature de ses activités, qui consistent essentiellement à offrir des formations et des cours de navigation sur quillard. M. Bergeron indique que Voile Mercator l'a approché afin de développer un partenariat avec le Club en vue d'élargir son bassin d'activité à la région du Grand Montréal.

Il est convenu que Voile Mercator devra d'abord présenter une proposition de projet détaillée avant que leur demande puisse être étudiée. Le gérant sera responsable d'assurer le suivi sur ce dossier.

13. Retour lancement des nouveaux locaux de l'Association maritime du Québec

M. François Bergeron, vice-commodore, informe le conseil qu'il a pu représenter le Club lors du lancement des nouveaux bureaux de l'Association maritime du Québec, qui ont été déménagés sur le site du Port de plaisance Réal-Bouvier. M. Bergeron fait un bref retour sur l'événement.

14. Fermeture

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est déclarée fermée à 12h18 par le commodore.

Le commodore,

Le secrétaire,

André Bilodeau

Patrick Meilleur

Annexe I



**Club nautique de Longueuil,
inc.
601, chemin de la Rive
Longueuil (Québec)
J4H 4C9
450-646-0197**

Rapport du gérant

*Présenté à la réunion extraordinaire du conseil d'administration
du 2 décembre 2018*

Terrain et chalet

- L'embarcation de M. Paul Rousseau, locataire, présente un danger de s'effondrer. Je suis à même de faire le suivi avec M. Rousseau afin de corriger la situation le plus rapidement possible. Si les mesures nécessaires ne sont pas prises en temps et lieux et à ma satisfaction, le Club se chargera de remédier à la situation aux frais du propriétaire. Comme cela fait déjà deux hivers de suite que l'embarcation de M. Rousseau présente un risque pour la sécurité et que nous avons encore eu des problèmes cette année au niveau de la préparation pour la mise à terre, je recommanderais fortement au comité de reconsidérer la pertinence de renouveler le contrat de M. Rousseau pour l'an prochain.
- Un message a été envoyé à tous les usagers pour leur rappeler qu'il n'est désormais plus possible d'habiter leur embarcation. Je leur faisais aussi part qu'aucun véhicule ne pourra rester en permanence sur le terrain à partir du 1^{er} décembre. M. Jacques Thériault, membre, ne respecte pas cette consigne en laissant son camion sur le terrain du Club.

Finances et ressources humaines

- Les terminaisons d'emploi ont été faites.
- Une rencontre aura lieu mercredi prochain avec le commis-comptable afin de faire les conciliations bancaires de septembre et octobre.
- Le souper de fin saison des employés du Club a eu lieu le 30 novembre.
- Maxime Déry ne prévoit pas revenir travailler pour le Club l'été prochain.
- Une ébauche a été préparée pour la *Politique de prévention du harcèlement*.
- Une version de travail préliminaire des prévisions budgétaires 2019 a été préparée.